

Mode d'emploi :

Avant tout dépôt des encombrants, inscrivez-vous :

06.62.43.51.50. (du lundi au vendredi)

Tout dépôt sur la voie publique est passible d'une amende de 135 euros si vous n'êtes pas inscrit à la collecte des encombrants.

Collecte limitée à 5m³ par foyer (en rez-de-chaussée ou à l'extérieur du logement, tout en évitant de ne pas encombrer la voie publique). La collecte n'est en aucun cas effectuée à l'intérieur d'une habitation en cas d'accès dangereux ou insalubrité.

Selon leur état, les encombrants et objets collectés pourront être réemployés, plutôt que d'être jetés. Certains éléments en trop mauvais état (vaisselle et carrelage cassés...) peuvent être refusés.

✓ Déchets acceptés :



Mobilier (buffet, table, canapé...)

Literie (matelas, sommier...)

Matériel ou élément de construction (porte, fenêtre, volet, carrelage, évier...)

Déchets d'éléments d'ameublement

Vaisselle, livres, jouets, cycles, objets décoratifs

Outils, tondeuse, motoculteurs, textiles, linge de maison, chaussures

Déchets électriques et électroniques (machine à laver, aspirateur, gazinière, micro-ondes, chaîne-hifi, téléviseur, matériel informatique...)

✗ Déchets refusés :



Déchets verts, gravats

Déchets toxiques ou dangereux (bouteille de gaz, extincteur, solvant...)

Déchets à caractère médical (médicaments, seringues...)

Déchets d'origine animale

Déchets collectés dans les bacs (ordures ménagères, emballages recyclables...)
ou faisant l'objet d'une collecte spécifique (verre...)

Pneus, déchets automobiles (excepté les batteries)

Collecte des encombrants ménagers : un service gratuit proposé par



En 2025, sur les 30 Communes du territoire, TDM organise des tournées de collecte des encombrants ménagers (service destiné aux particuliers).

Inscrivez-vous :

06.62.43.51.50.

Standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi



Action effectuée en partenariat avec Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Pour tout savoir sur le tri et la réduction des déchets ménagers à TDM :
service prévention des déchets, 04.73.53.93.08, www.cctdm.fr

Conception : service communication TDM / Illustrations : STUT



Planning des collectes 2025

Thiers

- Mardi 28 janvier
- Mardi 11, jeudi 20, mardi 25 février
- Mardis 11 et 18, jeudi 27 mars
- Mardi 15, jeudi 24 avril
- Mercredi 7, mardi 20 mai
- Mardi 10, jeudi 19 juin
- Mardi 8, jeudi 24 juillet
- Mardi 26 août
- Mardis 9 et 23 septembre
- Mardi 7, jeudi 16, mardi 21 octobre
- Mardis 4, 18 et 25 novembre
- Mardis 2 et 16 décembre

Châteldon, Ris

- Mardi 18 février
- Mardi 24 juin

Charnat, Noalhat, Dorat

- Mardi 8 avril
- Mardi 14 octobre

Lachaux, St-Victor Montvianeix

- Mardi 1^{er} avril
- Mardi 3 juin

Courpière, Sermentizon Néronde-sur-Dore

- Jeudis 6, 13 et 27 février
- Jeudi 13 mars
- Jeudi 17 avril
- Jeudi 22 mai
- Jeudi 12 juin
- Jeudi 10 juillet
- Jeudi 28 août
- Jeudi 11 septembre
- Jeudi 9 octobre
- Jeudi 6 novembre
- Jeudi 4 et 18 décembre

Puy-Guillaume, Paslières

- Jeudi 20 mars
- Mercredi 12 novembre

St-Rémy-sur-Durolle, La Monnerie-le-Montel, Palladuc

- Mardi 25 mars
- Mardi 22 avril
- Mardi 27 mai
- Mardi 17 juin
- Mardi 22 juillet
- Jeudi 18 septembre

Celles-sur-Durolle, Viscomtat

- Mardi 29 avril
- Mardi 29 juillet

Escoutoux, Ste-Agathe

- Jeudi 15 mai
- Mardi 16 septembre

Vollore-Ville, Vollore-Montagne

- Jeudi 26 juin
- Jeudi 25 septembre
- Jeudi 23 octobre

Olmet, La Renaudie

- Jeudi 31 juillet
- Mardi 30 septembre

Augerolles, Aubusson d'Auvergne

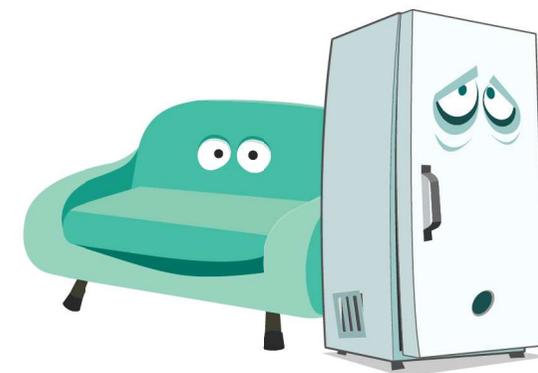
- Mardi 6 mai
- Jeudi 17 juillet

Arconsat, Chabreloche

- Mardi 13 mai
- Jeudi 5 juin

Sauviat, St-Flour l'Etang

- Mardi 15 juillet
- Mardi 28 octobre



Inscrivez-vous :

06.62.43.51.50.

Standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi